



Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 13
Votants : 18

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : le 7 juin 2024
Date d'affichage : le 7 juin 2024

Le treize juin deux mille vingt-quatre, sur convocation en date du 7 juin 2024, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Michel Guillard, Maire

Présents : Michel Guillard, Soizic Leroux, Daniel Lecomte, Nathalie Flauraud, Stéphane Daufouy, Julie Rabinand, Yannick Cerclé, Jean-Paul Huou, Agnès Amorim, Christelle Ardouin, Jean-Claude Bonhomme, Michaël Roussel, Edern Picault, Céline Champenois, Guillaume Lafaye, Eve-Lise Martin, Adeline Masson, Thibaut Onasch, Marc Guillot, Etienne Lanuzel, Emmanuel Lemerancier, Sophie Maure, Daphnée Blay.

Pouvoirs : Daniel Lecomte a donné pouvoir à Yannick Cerclé
Soizic Leroux a donné pouvoir à Julie Rabinand
Marc Guillot a donné pouvoir à Michel Guillard
Daphné Blay a donné pouvoir à Sophie Maure
Etienne Lanuzel a donné pouvoir à Emmanuel Lemerancier

Absents : Jean-Claude Bonhomme, Céline Champenois, Guillaume Lafaye, Adeline Masson, Thibaut Onasch.

Emmanuel Lemerancier est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

OBJET : 2024/29 - Tirage au sort des jurés d'assises 2025

Vu la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 modifiée portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assises ;

Vu la circulaire n° 79.94 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 19 février 1979 ;

Vu le Code de Procédure Pénale et notamment les articles 254 à 267,

Vu l'arrêté du Ministre de la Justice en date du 13 mars 2004 modifiant le code de procédure pénale et relatif au nombre de jurés de cour d'assises ;

Accusé de réception en préfecture
044-214400335-20240613-2029-29-DE
Date de réception préfecture : 25/06/2024

Vu la circulaire préfectorale en date du 7 mai 2024 portant dispositions relatives au Jury d'Assises et engageant les communes à constituer la liste,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibère :

ARTICLE 1 – Il est procédé à un tirage au sort des personnes inscrites sur la liste électorale. Ce tirage au sort désigne un nombre de personnes triple du nombre de jurés figurant dans l'arrêté (3 personnes pour La Chapelle-Launay) soit 9 au total. Il a été procédé au tirage au sort par l'intermédiaire du logiciel Soluvote.

ARTICLE 2 – Après tirage au sort, la liste des jurés susceptibles d'être retenus pour la commune de La Chapelle-Launay est la suivante :

1. Madame Averty Caroline née le 26 juillet 1976
2. Monsieur Bodiguel Thomas né le 7 août 1978
3. Monsieur Charrier Kevin né le 20 janvier 1990
4. Madame Coffec Lucette née le 13 mars 1951
5. Monsieur Delval Philippe né le 26 août 1975
6. Madame Fourage Magalie née le 11 août 1975
7. Madame Le Ray Karine née le 31 mai 1972
8. Monsieur Leroy Michel né le 19 juin 1947
9. Madame Orgebin Sophie née le 29 juillet 1990

Fait à La Chapelle-Launay,
Le 13 juin 2024

Le Maire, Michel Guillard

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'MAIRIE DE LA CHAPELLE LAUNAY' and '44 (Loire-Atlantique)'.